

**ORDONNANCE FIXANT LE RÔLE DE LA COUR
CRIMINELLE DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-
VIENNE**

POUR LA SESSION DU MOIS D'OCTOBRE 2026

Nous, Corinne MATHON, Conseillère à la Cour d'appel de Limoges,

Vu l'ordonnance de Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel de Limoges en date du 29 avril 2026, nous désignant pour présider la Cour Criminelle Départementale de la Haute-Vienne et fixant la date d'ouverture de la session du mois d'octobre 2026 au vendredi 02 octobre 2026 à 14 heures 00.

Vu les articles 380-16 et suivants du Code de Procédure Pénale,

Vu la proposition du Ministère Public,

ARRÊTONS ainsi qu'il suit le rôle de ladite session :

***COUR CRIMINELLE DÉPARTEMENTALE
STATUANT SUR INTÉRÊTS CIVILS
(COMPÉTENCE COLLÉGIALE)***

Vendredi 02 octobre 2026 à 14 heures 30

T J-P

Maître Charlotte DUBOIS-MARET (Barreau de Limoges)

sous curatelle de l'UDAF de la Haute-Vienne

Condamné détenu au Centre Pénitentiaire Sud Francilien

DÉFENDEUR SUR INTÉRÊTS CIVILS

PARTIE CIVILE

- T A

Maître Carole GUILLOUT (Barreau de Limoges)

Vendredi 09 octobre 2026 à 09 heures 00 et Lundi 12 octobre 2026 à 09 heures 00

S T

Maître Abel-Henri PLEINEVERT (Barreau de Limoges)

Libre sous contrôle judiciaire

Accusé de : VIOL COMMIS SUR UN MINEUR DE 15 ANS, faits commis du 1er juillet 2017 au 31 août 2017 à SAINT-JEAN-LIGOURE (87) et à LUSSE (88)

PARTIE CIVILE

- S M

Maître Eric VALLERON (Barreau de Limoges)

MINISTÈRE PUBLIC

- Madame la Procureure Générale

Mardi 13 octobre 2026 à 09 heures 00 et Mercredi 14 octobre 2026 à 09 heures 00

M B

Maître Sarah OUANGARI (Barreau de Limoges)

Libre sous contrôle judiciaire

Accusé de : VIOLENCE AVEC USAGE OU MENACE D'UNE ARME SUIVIE DE MUTILATION OU INFIRMITÉ PERMANENTE, faits commis le 14 juin 2019 à LIMOGES

PARTIE CIVILE

- B A

Maître Julia BENAÏM (Barreau de Limoges)

PARTIE INTERVENANTE

- CPAM C-M

sans avocat

MINISTÈRE PUBLIC

- Madame la Procureure Générale

Jeudi 15 octobre 2026 à 09 heures 00 et Vendredi 16 octobre 2026 à 09 heures 00

D A

Maître Catherine DIAS (Barreau de Limoges)

Libre sous contrôle judiciaire

Accusé de : VIOLENCES AVEC USAGE OU MENACE D'UNE ARME AYANT ENTRAÎNÉ LA MORT SANS INTENTION DE LA DONNER, faits commis le 29 novembre 2021 à LIMOGES

PARTIES CIVILES

- H Y

Maître Charlotte DUBOIS-MARET (Barreau de Limoges)

- K B, en son nom personnel

Maître Charlotte DUBOIS-MARET (Barreau de Limoges)

- S H

Maître Charlotte DUBOIS-MARET (Barreau de Limoges)

- Y-P B, en son nom personnel

Maître Charlotte DUBOIS-MARET (Barreau de Limoges)

- Y-P B et K B, en leur qualité de représentants légaux de Y-P H, Y-P M et Y-P Y

Maître Charlotte DUBOIS-MARET (Barreau de Limoges)

MINISTÈRE PUBLIC

- Madame la Procureure Générale

Fait en notre Cabinet

Au Palais de Justice de LIMOGES, le 29 avril 2026

LA PRÉSIDENTE DE LA COUR CRIMINELLE DÉPARTEMENTALE

Corinne MATHON

